

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 16

présents : 12

votants : 15

l'An deux mille vingt-cinq,
le 20 novembre 2025 à 17h30,
le Conseil municipal de la commune de Barjac,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2025

Présents : M. Edouard CHAULET, Mme Aline GUYONNAUD, Mme Olga BOFILL, M. Sylvian BELIN, M. Saïd EL ATTAR, Mme Monique FERRAT, M. Cyril GILLES, Mme Brigitte BRUGNON, Mme Annie LE HE, M. Simon GEVAUDAN, Mme Laure ESNEE, Mme OLIVIERI Chantal.

Absents : Mme CLAVAGUERA Emilie, M FURESTIER Robin, M. IPSILANTI Jean, M LAZARD Jeremy

Procurations : M. Jean IPSILANTI à M. GILLES, M. LAZARD Jeremy à Mme LE HE, M Robin FURESTIER à M. Simon GEVAUDAN.

Mme Aline GUYONNAUD est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°2025 - 84

OBJET : Demande auprès du Département du Gard pour l'acquisition à la cuisine centrale de deux chambres froides et d'un lave-vaisselle.

M. le Maire propose de solliciter les partenaires financiers pour le projet de la cuisine centrale.

Il rappelle pour information le plan de financement prévisionnel :

Acquisition de chambres froides pour la cuisine centrale de Barjac- Commune de Barjac

DEPENSES		RECETTES	
Chambres froides	30 035 €HT	Subvention département du Gard	23 382 €
Lave-vaisselle	28 420 €HT	Autofinancement Commune	35 073 €
TOTAL	58 455 €HT		58 455 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet ;
- SOLLICITE l'aide financière du Département du Gard ;
- MANDATE M. le Maire ou son représentant pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention ;

Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20251120-77_84-DE
Reçu le 25/11/2025

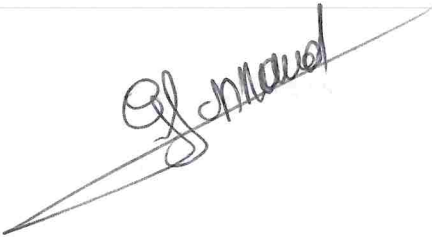
- RESPECTERA l'ensemble des engagements qu'impliquerait, le cas échéant, l'obtention de cette subvention.

Le Maire :

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre.

La secrétaire de séance,
Mme Aline GUYONNAUD



Le Maire,
M. Edouard CHAULET

